Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260324-DM_2026_053-DE

DST
Référence : GMA/GLM/MM 2026

# COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

## DECISION DU MAIRE N°2026-053

*Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Création de poteau d'incendie au village Cloucarnac**

**SAUR - montant 6 891,14 € TTC**

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de créer un poteau d'incendie à l'entrée du village Cloucarnac pour assurer la protection incendie des habitations,

Vu le devis présenté par l'entreprise SAUR, Services Travaux Morbihan, demeurant au 23 bis rue de la Gare, 56690 LANDEVANT pour un montant total de 5 742,61 € HT soit 6 891,14 € TTC,

## DECIDE

**Article 1**: D'accepter le devis présenté par l'entreprise SAUR, Services Travaux Morbihan, demeurant au 23 bis rue de la Gare, 56690 LANDEVANT pour un montant total de 5 742,61 € HT soit 6 891,14 € TTC,

**Article 3** : Le devis sera signé par le Maire,

**Article 4** : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 24 mars 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Gérard MARCALBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr